

Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date / Datum: jeudi 29 février 2024 / Donnerstag, 29. Februar 2024

Lieu / Ort: Rural, route du Château d'Affry 30, Givisiez

Présidence / Präsidentschaft:

M. Bernard **Chassot**, Président du Conseil / Präsident des Rates, Matran

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesenden

Avry

Mme **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Belfaux

MM. Diego **Frieden**, Gabriel **Litzistorf**, Vincent **Schickel** et François **Vallat**

Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** ainsi que MM. Jonathan **Collaud**, Alain **Lunghi** et Dario **Viel**

Düdingen

MM. Herbert **Burri**, Thomas **Meyer**, Dylan **Porchet** et Adrian **Schwaller**

Fribourg

Mmes Denise **Cardoso de Matos-Berger**, Anne-Élisabeth **Cattaneo-Python**, Aurélie **Cavin** et Océane **Gex** ainsi que MM. Bernhard **Altermatt**, Christoph **Allenspach**, Gérald **Collaud**, Louis **de Sereys**, Grégory **Grin**, Simon **Jordan**, François **Miche**, Florian **Müller**, Pierre-Alain **Perritaz**, Léo **Sapia**, Yannick **Savoy** et Jérémie **Stöckli**

Givisiez

MM. Daniel **Berset** et Hugo **Cabral**

Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras**, Yves **Litandi** et Alexis **Overney**

Marly

MM. Moncef **Amari** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

M. Bernard **Chassot**

Villars-sur-Glâne

Mmes Mélanie **Balleyguier** et Katharina **Buchs** ainsi que MM. François **Grangier**, Dimitri **Küttel**, Bruno **Marmier**, Claude **Monney** et Alexandre **Wicht**

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mmes Sandra **Herren** (Marly) et Maria-Antonietta **Mollica** (Düdingen) ainsi que MM. Didier **Carrard** (Givisiez), Nicholas **Creak** (Marly), Benoît **Descloux** (Givisiez), Laurent **Dietrich** (Fribourg), Jean-Luc **Dumoulin** (Matran), Niklaus **Mäder** (Düdingen), Christophe **Maillard** (Marly), César **Murangira** (Marly) et Thierry **Pochon** (Fribourg)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesende

Mmes Eliane **Dévaud-Sciboz** (Avry) et Anne-Elisabeth **Nobs** (Corminboeuf) ainsi que MM. Bernard **Clerc** (Marly), Urs **Hauswirth** (Düdingen), Eric **Mennel** (Givisiez), Elias **Moussa** (Fribourg), Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg) et René **Schneuwly** (Granges-Paccot)

Excusé-e-s / Entschuldigungen

MM. Christophe **Pierret** (Matran) et Thierry **Steiert** (Fribourg)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates
3. Communications / Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. Election au *Comité* / Wahl in den *Vorstand*
5. Libération du crédit d'étude pour la création d'une installation *P+R* sur le site des Portes de Fribourg / Freigabe eines Projektierungskredits für die Errichtung einer *P+R*-Anlage am Standort Portes de Fribourg
 - 5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 5.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 5.3 Présentation du message n° 26 du *Comité* / Präsentation der Botschaft Nr. 26 des *Vorstandes*
 - 5.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft
 - 5.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
6. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse
 - 6.1 Postulat demandant l'étude de la desserte de la route St-Nicolas-de-Flüe jusqu'à l'*EMS* de la Villa Beausite à Fribourg par les *TP* / Postulat betreffend eine Studie zur Anbindung an den ÖV der Route Saint-Nicolas-de-Flüe bis zum Pflegeheim Villa Beausite in Freiburg (Post_Leg 2021-2026_2023_020)
 - a. Position de l'auteur / Standpunkt des Autors
 - b. Position du *Bureau du Conseil* / Standpunkt des *Ratsbüros*
 - c. Position du *Comité* / Standpunkt des *Vorstandes*
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
 - 6.2 Postulat en faveur de navettes accélérées dans l'*agglomération fribourgeoise* / Postulat für beschleunigte Pendelbusse in der *Freiburger Agglomération* (Post_Leg2021-2026_2023_021)
 - a. Position d'un-e des auteur-e-s / Standpunkt eines der Autoren
 - b. Position du *Bureau du Conseil* / Standpunkt des *Ratsbüros*
 - c. Position du *Comité* / Standpunkt des *Vorstandes*
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
 - 6.3 Postulat demandant le rétablissement de la desserte de la route de la Veveyse sur les lignes 5 et 7 / Postulat betreffend die Wiederherstellung der Anbindung der Route de la Veveyse an die Buslinien 5 und 7 (Post_Leg2021-2026_2023_022)
 - a. Position d'un-e des auteur-e-s / Standpunkt eines der Autoren
 - b. Position du *Bureau du Conseil* / Standpunkt des *Ratsbüros*
 - c. Position du *Comité* / Standpunkt des *Vorstandes*
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
7. Réponses du *Comité* aux interventions parlementaires / Antworten des *Vorstandes* zu den parlamentarischen Vorstössen
 - 7.1 Postulat demandant la mise en place d'un pont végétal (écoduc), au-dessus de l'autoroute, qui permettrait le passage de la faune et de la flore et ainsi d'agrandir la zone habitable / Postulat, das die Einrichtung einer bepflanzten Brücke (Ökodukt) über die Autobahn fordert, die den Tieren und Pflanzen den Übergang ermöglicht und so den Lebensraum vergrössert (Post_Leg 2021-2026_2023_016)
 - a. Réponse du *Comité* / Antwort des *Vorstandes*
 - b. Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors
 - 7.2 Question relative un éventuel service de livraison à domicile au Poya Centre / Anfrage bezüglich eines möglichen Hauslieferdienstes des Poya Centre (Quest_Leg2021-2026_2023_015)
 - a. Réponse du *Comité* / Antwort des *Vorstandes*
 - b. Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors
 - 7.3 Question demandant de sensibiliser les fribourgeois-es à la pollution qu'engendrent les mégots / Anfrage zur Sensibilisierung der Freiburger-innen für die Verschmutzung durch Zigarettenkippen (Quest_Leg2021-2026_2023_023)
 - a. Réponse du *Comité* / Antwort des *Vorstandes*
 - b. Avis de l'auteur / Standpunkt der Autorin
8. Divers / Verschiedenes

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document / Alle Abkürzungen in diesem Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)	Freiburger Agglomeration	Freiburger Agglomeration (Gebiet)
ARS	Association régionale de la Sarine	ARS	Regionalverband der Saane
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsbüro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg	KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg	Mitarbeitende	Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
Conseil d'Etat	Conseil d'État du canton de Fribourg	Staatsrat	Staatsrat des Kantons Freiburg
CRCNA	Conférence régionale pour la constitution de la nouvelle agglomération		
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	UVEK	Eidgenössische Department für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
EMS	établissement médico-social pour personnes âgées	PfIH	Pflegeheim für betagte Personen
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne	EPFL	Eidgenössische Technische Hochschule Lausanne
FTR	Fribourg Tourisme et Région	FTR	Freiburg Tourismus und Region
JobAbo	Abonnement destiné aux entreprises et à leurs collaborateurs. Il permet aux employés de bénéficier d'un rabais de 20 % minimum sur le tarif d'un abonnement annuel grâce à la participation de l'employeur et de Frimobil. Il est valable sept jours sur sept.	JobAbo	Abonnement für Unternehmen und deren Mitarbeitenden. Damit erhalten Mitarbeitende dank der Teilnahme des Unternehmens und Frimobil einen Rabatt von mindestens 20 % auf den Preis eines Jahresabonnements. Es ist sieben Tage pro Woche gültig.

LPN	loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (RS 451)	NHG	Bundesgesetz über den Natur- und Heimatschutz (SR 451)
MD	mobilité douce	LV	Langsamverkehr
NP	Nature & Paysage	NL	Zielsetzung / Massnahmen Natur & Landschaft
OFEV	Office fédéral de l'environnement	BAFU	Bundesamt für Umwelt
OFROU	Office fédéral des routes	ASTRA	Bundesamt für Strassen
P+R	parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg	P+R	P+R-Parkplätze gefördert durch die Agglomeration Freiburg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation der Agglomeration Freiburg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP5	Agglomerationsprogramm der fünften Generation der Agglomeration Freiburg
PAD	plan-s d'aménagement de détail	DBP	Detailbebauungsplan
PDA	Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 1er avril 2021 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 août 2021	RPA	Regionaler Richtplan der Agglomeration Freiburg vom Agglomerationsrat am 1. April 2021 angenommen und vom Staatsrat am 24. August 2021 genehmigt
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsreglement	Reglement des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg	Statuten	Statuten der Agglomeration Freiburg
TIM	transport/trafic individuel motorisé	MIV	motorisierter Individualverkehr
TP	transport public	ÖV	Öffentlicher Verkehr
TPF	Transports publics fribourgeois	TPF	Freiburgische Verkehrsbetriebe
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.	TransAgglo(s)	TransAgglo(s), Langsamverkehrsachsen, die die Freiburger Agglomeration durchquert (durchqueren)

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères et chers collègues du *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Conseil)*, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de la presse, Mesdames et Messieurs les invité-e-s, j'ai le plaisir d'ouvrir la présente séance du *Conseil* à 19 h 32. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Je remercie particulièrement la commune de Givisiez qui nous accueille, notamment l'équipe, qui a œuvré à la mise en place de cette salle. Je tiens également à remercier Otis et Thierry de la société Sonomix, qui assurent la sonorisation et le vote électronique. Je passe la parole à M. Eric Mennel, Syndic de Givisiez, pour son mot de bienvenue.

Eric Mennel. Au nom du Conseil communal, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Givisiez pour cette séance du *Conseil*. Lors de votre dernier passage à Givisiez le 23 mars 2023, je vous avais accueilli en vous disant que ce serait sans doute la dernière séance du *Conseil* sous sa forme actuelle qui se déroulerait à Givisiez. Apparemment, j'ai été trop optimiste concernant la durée de la procédure de transformation de *l'Agglomération de Fribourg (Agglomération)* ou alors je ne m'attendais pas à vous recevoir à nouveau si rapidement. Quoi qu'il en soit, c'est un plaisir de vous retrouver ici au Rural après moins d'une année. J'en déduis que vous appréciez le climat de Givisiez, mes discours et notre accueil. Concernant mon discours, je serai très bref étant donné que l'ordre du jour est bien chargé. Au sujet de l'accueil, je vous invite d'ores et déjà à partager au terme de cette séance du *Conseil* une collation offerte par la commune de Givisiez. Je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente séance et je remercie l'ensemble du personnel de *l'Agglomération* pour l'organisation de cette séance du *Conseil*.

Le Président. Je dois excuser ce soir les membres du *Conseil* suivants : Mmes Sandra Herren (Marly) et Maria-Antonietta Mollica (Düdingen) ainsi que MM. Didier Carrard (Givisiez), Nicholas Creak (Marly), Benoît Descloux (Givisiez), Laurent Dietrich (Fribourg), Jean-Luc Dumoulin (Matran), Niklaus Mäder (Düdingen), Christophe Maillard (Marly), César Murangira (Marly) et Thierry Pochon (Fribourg).

MM. Christophe Pierret (Matran) et Thierry Steiert (Fribourg) se sont également excusés.

M. le Préfet de la Singine, Manfred Raemy, et M. Cédric Clément, directeur de *Fribourg Tourisme et Région (FTR)*, ont aussi signalé leur absence.

Comme vous connaissez le fonctionnement du système de vote, je ne vais pas répéter la procédure. Ich erinnere nur daran, dass wir unsere Karte in die Konsole auf unserem Tisch einführen müssen. Merci d'insérer votre carte dans la console. Am Ende der Sitzung müssen wir sie in der Konsole lassen. En fin de séance, il faut la laisser dans la console. Vous pouvez demander la parole en appuyant sur le grand bouton de l'appareil distingué par le dessin d'une personne qui parle.

Nous avons reçu l'enveloppe transparente habituelle, qui contient un carton de vote, un carton indiquant nos nom et prénom, la liste des membres du *Conseil* ainsi que la carte du système de vote.

Test du système / Systemtest :

Je vous propose de faire un test, afin de constater que le système de vote fonctionne et de connaître le nombre de membres du *Conseil* présents. Je vous prie de presser sur une des trois touches colorées. Le vote est ouvert.

Résultat / Ergebnis :

Ce dernier détecte 47 membres du *Conseil* présents. Alle Mitglieder des *Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (Rat)* haben abgestimmt. Le système fonctionne bien. Formellement, je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons siéger valablement.

Conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Règlement du Conseil)*, l'envoi des documents de la présente séance a été effectué par défaut de manière électronique. La présente séance a donc été valablement convoquée par courriel du 9 février 2024. Les documents de la séance du *Conseil* sont disponibles depuis cette date sous la rubrique « Actualité » du site web de *l'Agglomération*.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques à exprimer quant à l'ordre du jour de la présente séance ? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est donc accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates

Le Président. Pour ma part, je signale une coquille à la page des présences : M. Louis de Sereys de la Ville de Fribourg était présent, comme cela a été indiqué sur la feuille d'émargement. Avez-vous d'autres remarques concernant le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 12 octobre 2023 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote électronique / Elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui approuvent le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 12 octobre 2023 avec cette modification, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

41 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte

Aucun membre du *Conseil* a pressé sur la touche rouge.

5 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 46

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 47

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* approuve, à la majorité, le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 12 octobre 2023 avec cette modification. J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Der zweite Punkt der Traktandenliste ist somit erledigt.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil / Mitteilungen des Präsidenten des Rates

Le Président. Le 21 février 2024, vous avez reçu par courriel les préavis de la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (CF)* et de la *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (CAME)* conformément au *Règlement du Conseil*.

3.2 Communications du Président du Comité / Mitteilungen des Präsidenten des Vorstandes

René Schneuwly. Monsieur le Président du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères collaboratrices et chers collaborateurs de *l'Agglomération*. Je vous fais part de quelques informations au sujet des activités de ces derniers mois.

Le *Comité* poursuit actuellement l'élaboration du *Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA5)*. Il peut compter sur la collaboration des *collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération (collaborateur)* et des 25 communes participantes dans une atmosphère de travail très constructive. Des rencontres bilatérales, portant sur les mesures à inscrire dans ce *PA5*, auront lieu avec toutes les communes concernées en avril. Ce printemps, le document fera ensuite l'objet d'une consultation publique. Je vous invite d'ores et déjà à réserver la date du 1^{er} mai 2024. En effet, le comité de pilotage du projet a décidé d'organiser, à cette date, une séance d'information publique, afin de présenter les principales lignes directrices de cette nouvelle planification.

En parallèle, les réflexions, quant aux structures institutionnelles à mettre en place afin d'assurer le développement régional futur, suivent leur cours. La *Conférence régionale pour la constitution de la nouvelle agglomération (CRCNA)*, placée sous l'égide de la préfecture de la Sarine, a justement eu lieu hier soir à ce propos.

L'idée d'un rattachement des projets d'agglomération (élaboration) à une structure intercommunale existante semble être privilégiée. En l'occurrence, ce pourrait être *l'Association régionale de la Sarine (ARS)*. D'autres solutions ont été envisagées, mais elles provoquent certaines difficultés qu'il s'agira de surmonter au cours des mois à venir. *L'ARS* devra évidemment se prononcer prochainement. Mme la Préfète de la Sarine a reçu le mandat, en qualité de Présidente de la *CRCNA*, d'aborder la Présidente de *l'ARS*, elle-même ; on ne pourra plus dire que je suis le seul à cumuler les casquettes. En effet, au cours de la *CRCNA*, il a été décidé de proposer cette mission à *l'ARS* et de voir dans quelles mesures des modifications statutaires pourraient intervenir, afin de permettre ce transfert. Il importe au *Comité* de rappeler dans ce contexte que la mise en œuvre des mesures, prévues dans les projets d'agglomération précédents, oblige tout particulièrement les dix *communes membres fondatrices de l'Agglomération (communes membres)* jusqu'en 2028. Je précise que 2028 est la date fatidique pour le début des travaux et que bien évidemment, c'est encore par la suite qu'il faudra statuer sur lesdits crédits qui devront être votés par *l'Agglomération*, respectivement notamment par l'association qui lui succèdera.

Il conviendra donc de trouver la bonne formule pour répondre de manière pragmatique aux besoins spécifiques des dix *communes membres* dans le cadre de la nouvelle organisation qui sera mise en place. Il importe également de réfléchir aux règles futures que cette dernière entend définir, notamment pour le financement de projets d'importance régionale, tels que les *parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg (P+R)*, les *TransAgglos* et une centrale de régulation de trafic. Le *Comité* entend en outre souligner que les activités de *l'Agglomération* ne se limitent pas aux projets d'agglomération et que d'autres domaines d'activités devront eux aussi faire l'objet de réflexion quant à leur gouvernance dans les mois à venir. On pense notamment à la commande de prestations en *transport public (TP)* ou à la culture. Une ordonnance du *Conseil d'Etat du canton de Fribourg (Conseil d'Etat)* mentionne qu'aussi longtemps que la nouvelle structure ne sera pas mise en place, *l'Agglomération* peut poursuivre ses tâches en appliquant l'ancien droit. On s'est livré hier soir à une interprétation littérale de cette ordonnance pour arriver à la conclusion qu'elle s'appliquait vraisemblablement et uniquement aux projets d'agglomération, les autres tâches étant donc exclues. Si la nouvelle association s'occupant des projets d'agglomération devait entrer en fonction avant que *l'Agglomération* ait réglé les autres problèmes, cette dernière ne pourra pas le faire dans la mesure où elle n'aura plus de légitimité. Ce problème doit évidemment faire l'objet de discussions avec le *Conseil d'Etat* de manière à faire en sorte qu'il y ait une coordination dans la reprise de l'ensemble des activités et des tâches de *l'Agglomération*.

Dans ce contexte, bien évidemment, *l'Agglomération*, respectivement ses *collaborateurs*, continue de travailler d'arrache-pied non seulement en accomplissant ses tâches, mais aussi en collaborant activement afin que la transition soit optimale. Cela a d'ailleurs été souligné ce matin encore à la Rencontre des entreprises organisée par *l'Agglomération*. Un travail très important est accompli, afin que l'ensemble des travaux en cours soient bien effectués.

Le *Comité* a décidé récemment d'engager Mme Héloïse Hess en tant que Chargée de communication et d'organisation des événements à 70 % dès janvier 2024. En 2023, cette dernière vous a déjà été présentée en qualité de stagiaire. Nous lui souhaitons la bienvenue dans sa nouvelle fonction.

Nous devons aussi annoncer l'arrivée d'un nouveau stagiaire ici présent, M. Alexandre Saugy. Ce dernier a débuté son activité en tant que stagiaire dans le domaine de l'aménagement, la mobilité et l'environnement. Il a choisi de faire ce stage à *l'Agglomération*, afin d'approfondir son expérience professionnelle dans le cadre d'une administration publique et par intérêt pour le domaine de la cartographie. M. Saugy, qui habite à Montpreveyres, vient de finir son Master en Environnement. De langue maternelle française, il a de solides connaissances en allemand et en anglais. Après avoir passé son enfance dans le canton de Vaud, il a effectué ses études universitaires à *l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)*. Avant de venir à *l'Agglomération*, il a travaillé au service du Développement Territorial cantonal jurassien à Delémont. Il a, notamment, participé à la mise à jour des couches du géoportail cantonal. Bienvenue donc à M. Saugy. Nous pouvons le féliciter (applaudissements).

Le *Comité* a également procédé à l'engagement de Mme Florence Rochat, ici présente, qui a débuté son activité en tant que stagiaire à la Promotion des activités culturelles régionales de *l'Agglomération* depuis le début de l'année. Elle a choisi de faire un stage à *l'Agglomération*, afin d'approfondir son expérience professionnelle dans le cadre d'une administration publique et par intérêt pour le domaine culturel. Mme Rochat, qui habite maintenant à Fribourg, vient de terminer son Master en Philosophie à Dublin. Après avoir passé son enfance dans la campagne vaudoise puis française, elle a effectué ses études universitaires en sciences politiques à Genève et Boston. En parallèle de ses études, elle s'est engagée au sein de plusieurs associations universitaires à buts culturels et sociaux. Avant de venir à *l'Agglomération*, elle a effectué un premier stage en France, dans une entreprise de l'économie sociale et solidaire active auprès des organismes publics régionaux ruraux dans le but de contribuer au lien social entre habitant-e-s. C'est donc tout un panel de connaissances qui sont ainsi mises à disposition de *l'Agglomération*. Bienvenue également à Mme Rochat (applaudissements).

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

4. Election au Comité / Wahl in den Vorstand

Le Président. À la suite de la démission de Mme Muriel Frésard en fin d'année dernière, nous devons réélire une personne au *Comité*, issue de la commune de Belfaux, dont le siège est actuellement vacant. La commune de Belfaux a décidé de présenter la candidature de son Syndic, M. Vincent Schickel. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Comme il n'y a qu'un seul candidat, une élection tacite est possible, sauf si un cinquième des membres présents demande expressément qu'un scrutin de liste soit organisé. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Diego Frieden. J'ai le plaisir de vous présenter la candidature du Syndic de Belfaux, M. Vincent Schickel, au *Comité*. Vincent Schickel est né le 8 janvier 1979 en France où il a ensuite vécu pendant 14 ans. Il est

arrivé en Suisse pour étudier l'informatique à l'EPFL en 1997, et a obtenu son diplôme d'ingénieur en informatique cinq ans plus tard. Après un court séjour en Amérique afin d'y réaliser son travail de master, il rejoint en 2003 le laboratoire d'intelligence artificielle de l'EPFL pour y effectuer son doctorat. C'est en 2007 qu'il obtiendra un Doctorat en Intelligence Artificielle et un brevet américain sur son invention. Par la suite, il fonde sa start-up spécialisée dans le commerce électronique, dont il est aujourd'hui le Directeur Technique.

Vincent est arrivé dans la commune de Belfaux en 2012 et a été élu au Conseil communal en 2021, après plusieurs années d'engagement politique au niveau local et sa naturalisation en 2018. En tant que Conseiller communal, il a d'abord été responsable du dicastère de l'aménagement, des constructions et des bâtiments communaux. Vincent est aussi membre du *Conseil* depuis 2021 et fait partie du *Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération (Bureau du Conseil)*. En décembre 2023 et à la suite de la démission de Mme Frésard, il a repris la syndication de la commune. Vincent a maintenant la charge de la syndication, de l'aménagement du territoire et de la promotion économique. Sachez enfin que vous pourrez croiser notre syndic sur sa monture sur les chemins de notre région, puisqu'il est passionné d'équitation. Je vous invite à soutenir la candidature de Vincent Schickel.

- **Election par acclamation / Wahl in stiller Wahl**

Nous pouvons donc élire tacitement M. Vincent Schickel au *Comité* (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Vincent Schickel. Je vous remercie pour votre confiance.

Ce quatrième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

5. Libération du crédit d'étude pour la création d'une installation P+R sur le site des Portes de Fribourg / Freigabe eines Projektierungskredits für die Errichtung einer P+R-Anlage am Standort Portes de Fribourg

5.1 Préavis de la CF / Stellungnahme der Finanzkommission der Agglomération (FK)

François Grangier. Lors de sa dernière séance, la *CF* a étudié avec attention la demande de crédit soumise ce soir concernant le crédit d'étude pour la création d'une installation *P+R* sur le site des Portes de Fribourg. La *CF* a pu poser toutes ses questions à M. René Schneuwly, Président du *Comité* et M. Félicien Frossard, Secrétaire général.

D'un point de vue formel, cette demande n'apporte aucune remarque de la part de la *CF* étant donné qu'elle est conforme tant au niveau de ce qui est prévu dans notre budget 2024 que des diverses directives régissant notre *Agglomération*. La *CF*, à l'unanimité des membres présents, a donc préavisé favorablement ce crédit.

Cependant, le fond a longuement été débattu par la *CF* et de nombreuses questions ont été posées au *Comité*. Cette demande pose le premier problème important lié à l'incertitude institutionnelle de notre *Agglomération*. En effet, ce crédit est le premier concernant une étude en vue du dépôt du *PA5*. Comme vous le savez maintenant, toutes et tous, la solidarité entre les *communes membres* tombe avec ce *PA5* et chaque *commune membre* devra financer seule les infrastructures qui seront réalisées sur son territoire. Ici, nous sommes typiquement dans un cas qui pose question. En effet, la commune de Granges-Paccot, commune site du projet, serait amenée à réaliser à ses frais, après déduction des éventuelles subventions, ce projet de *P+R*.

Il est évident qu'il sera difficile pour une commune de faire passer une demande de crédit auprès de son législatif, sans qu'il y ait de bénéfice pour sa propre population, bien au contraire dans ce dossier de *P+R*. La *CF* craint que l'argent engagé pour cette étude ne serve finalement à rien et que ce dossier ne se retrouve au fond d'une armoire.

Lors de récentes déclarations dans la presse, le directeur des *Transports publics fribourgeois (TPF)* a mentionné qu'en cas d'acceptation par le peuple fribourgeois du crédit de 60 millions de francs dimanche, il avait l'intention de dédier une partie de ce montant aux *P+R*. Si ce crédit est accepté, il serait intéressant que le *Comité* se rapproche des *TPF*, afin de voir si ces derniers ne voudraient pas reprendre ce dossier et, ainsi, que nous évitions de nous retrouver dans un *no man's land* institutionnel.

Ce soir, c'est le premier message qui pose cette problématique, mais il y en aura de plus en plus.

Les membres de la *CF* se posent également des questions sur l'utilité des investissements financiers relatifs aux motions et postulats qui seront déposés. L'*Agglomération* n'étant là que pour coordonner le *PA5*, il conviendrait à l'avenir de déposer vos interventions parlementaires plutôt auprès de vos communes directement car, du point de vue de la *CF*, il est désormais inutile de charger l'administration et les comptes de l'*Agglomération* avec des études qui ne concerneront que les communes elles-mêmes.

La *CF* recommande au *Comité* et au *Bureau du Conseil* de préavisé négativement les interventions parlementaires ne concernant que les communes et à tous les membres du *Conseil* de les refuser, le cas

échéant. Certes, les *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (Statuts)* permettraient le traitement de ces objets, mais *l'Agglomération* n'ayant plus aucune compétence pour leur réalisation, il semble logique que cette tâche soit sortie de facto immédiatement des compétences de *l'Agglomération*.

Les membres de la *CF* déposeront prochainement une intervention parlementaire dans ce sens, visant à connaître la position du *Comité*, sur la suite qu'il entend donner à ce genre de message, ainsi que la position des préfectures et surtout du *Conseil d'Etat* quant à d'éventuelles conventions ou autres solutions.

Préavis / Stellungnahme:

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

**Préavis de la Commission financière
concernant le message du Comité n° 26
concernant la libération du crédit d'étude
pour la création d'une installation P+R
sur le site des Portes de Fribourg**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 19 février 2024, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 26 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* du 1^{er} février 2024. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour l'élaboration de ce message.

Après délibération, la *CF* préavis, à l'unanimité des membres présents, favorablement le message n° 26.


Villars-sur-Glâne, le 19 février 2024

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

5.2 Préavis de la CAME / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt (KRMU)

Jérémie Stöckli. Lors de l'examen de ce message par la *CAME*, deux éléments, qui seront importants à traiter lors de l'étude, sont ressortis. Au vu de l'emplacement stratégique prévu, proche d'une sortie d'autoroute et d'une route cantonale fortement fréquentée, il sera primordial de ne pas sous-dimensionner l'infrastructure prévue. Le deuxième point qui est ressorti est la possibilité d'utiliser le futur *P+R* comme point de livraison. En effet, jusqu'à aujourd'hui, aucune mesure n'a été prise afin de limiter la présence des poids lourds au centre de *l'agglomération fribourgeoise*. En encourageant donc le *Comité* à porter une attention particulière à ces deux points lors de l'étude, la *CAME* préavis favorablement et à l'unanimité l'acceptation de ce message.

Préavis / Stellungnahme:

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
concernant la libération du crédit d'étude pour la création d'une installation P+R
sur le site des Portes de Fribourg**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement (ci-après CAME)* est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 21 février 2024, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°26 du *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* du 1^{er} février 2024 concernant la libération du crédit d'étude pour la création d'une installation P+R sur le site des Portes de Fribourg.

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 21 février 2024, la délégation du *Comité* a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du *Comité* était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Eric Mennel


La *CAME* remercie la délégation du *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°26.

Fribourg, le 21 février 2024

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président


Jérémie Stöckli

5.3 Présentation du message n° 26 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 26 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. En préambule, je vous prie d'excuser une coquille qui se trouve dans le premier paragraphe du message, troisième ligne. Le montant à libérer est de CHF 100'000, et non de CHF 200'000 comme noté dans ce paragraphe. Le message, qui se trouve sur le site de *l'Agglomération*, a été corrigé. *L'Agglomération* planifie et finance la réalisation ou l'extension de *P+R* dans des fiches du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA3)* et *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4)*.

Ces parkings sont localisés en périphérie d'agglomération à proximité de grands axes routiers et doivent avec des *TP* performants amener les pendulaires au centre-ville. Ils complètent le réseau du *P+R* cantonal qui vise à capter les pendulaires au plus près de leur domicile.

L'Agglomération compte actuellement sept *P+R* et, dans les projets d'agglomération, des stratégies menant à des projets d'extension ou de relocalisation ont été développées.

La fiche de mesure 4M.08.04 « Aménagement de *P+R* d'agglomération à long terme » est en priorité C dans le *PA4* et le *P+R* sur le site des Portes de Fribourg y est inscrit.

L'emplacement du *P+R* sur le site des Portes de Fribourg doit permettre d'offrir une plateforme multimodale sur un site disposant à la fois d'une excellente accessibilité en voiture et une très bonne desserte en *TP*.

L'étude de ce projet doit permettre de préciser la nature de cet ouvrage et des équipements nécessaires à son fonctionnement. Un concept d'exploitation de l'ouvrage doit être développé, avec la définition de schéma de l'accessibilité de celui-ci.

La réalisation des infrastructures issues des projets d'agglomération incombe, en principe, aux *communes membres*. Au vu de l'importance régionale de cet objet, il est proposé que le démarrage de la phase d'étude soit piloté par le *Comité* avec des groupes de travail regroupant toutes les parties prenantes. Ce pilotage doit permettre d'obtenir les informations nécessaires à l'inscription d'une mesure dans un prochain projet d'agglomération.

Le budget d'investissement 2024 prévoit un montant de CHF 200'000 dans le cadre du présent message le *Comité* vous invite à libérer un crédit d'investissement de CHF 100'000. Ce montant a été déterminé sur la base d'ouvrages de nature similaire.

Le *Comité* propose au *Conseil* d'adopter la libération du crédit d'étude pour la création d'une installation *P+R* sur le site des Portes de Fribourg selon le projet d'arrêté qui vous est présenté.

5.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

Christoph Allenspach. Tout ce qui est dit ce soir ne suffit pas à me convaincre. Je suis d'avis que le concept *P+R* appartient au passé. *L'Agglomération* a mis en place plusieurs *P+R* sur son territoire, dont certains, notamment celui de Corbaroche à Marly, ont du succès. Cependant, leur impact est infime. Plusieurs fois par jour, la route qui va de Marly à Fribourg est engorgée. On n'arrive pas à maîtriser suffisamment le *transport individuel motorisé (TIM)* privé. Pourquoi mettre en place un nouveau *P+R* au Portes de Fribourg ? Pourquoi le placer près d'une ligne de chemin de fer ? Je suis d'avis qu'il faudrait promouvoir et développer davantage les *TP*. De nombreuses personnes pourraient venir en train depuis chez eux. Je pense notamment à la gare de Pensier et à celle de Morat.

Par conséquent, nous déposons ce soir une motion dans ce sens. D'autres *P+R* sont sous-occupés. Par exemple, très peu de voitures stationnent sur le *P+R* du Schönberg à Fribourg. Les personnes, qui viennent depuis Tavel et depuis Planafaye à Villars-sur-Glâne, se rendent directement au centre-ville. Une partie des personnes, qui travaillent tous les jours en ville, louent une place de parc. D'ailleurs, il y en a 35'000 en ville. Il y en a suffisamment contrairement à ce que j'entends.

Personnellement, je vais voter contre ce crédit pour toutes ces raisons. Par ailleurs, je peux m'aligner avec ce qu'a dit le Président de la *CF*.

Simon Jordan. Pourquoi avoir choisi ce *P+R* si loin dans un champ cultivé, au lieu de le faire à côté du Forum Fribourg ou d'agrandir déjà le parking existant ?

Eliane Dévaud Sciboz. Au préalable, une étude a été menée afin de déterminer où il serait nécessaire d'avoir des *P+R*. La stratégie cantonale des *P+R* vise en effet à capter les pendulaires au plus près de leur gare, par exemple ceux situés sur le tracé allant jusqu'à Morat. Cette étude a permis de constater que les pendulaires de certains bassins versants arrivent par la ceinture autoroutière. Ces derniers n'ont pas de gare près de chez eux leur permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie cantonale des *P+R*. Le *P+R* Portes de Fribourg est dans une zone à bâtir légalisée en zone d'intérêt général. Il est difficile de l'installer ailleurs. De plus, il serait placé avant les contrôles d'accès qui seront mis en place à l'avenir. Nous avons déjà parlé des entrées de ville où les *TP* devraient être prioritaires et où nous voulons contrôler

la quantité de véhicules qui entrent dans l'agglomération fribourgeoise. Pour ce faire, il faut mettre ces *P+R* en amont de ces contrôles d'accès. C'est pour cela que ce *P+R* Portes de Fribourg est situé juste à côté de la jonction autoroutière.

Léo Sapia. J'aimerais que le *Comité* réponde aux points mentionnés par le Président de la *CF*.

René Schneuwly. Je peux répondre simplement qu'une intervention de la *CF* a été annoncée. Dès qu'elle sera déposée par cette dernière, elle sera examinée par le *Comité*, qui ne peut donc pas y répondre ce soir. Les inquiétudes de la *CF* exprimées paraissent légitimes, mais le *Comité* souhaite étudier cette intervention. Enfin, le *Comité* a bien noté que la *CF* lui demande également d'intervenir auprès des *TPF*.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

5.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Nous ouvrons directement la discussion sur l'arrêté. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 26.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte. Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken. Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

28 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

9 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche rouge.

9 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 46

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorise le *Comité* à engager un crédit d'étude de CHF 100'000, sous la rubrique 6340.5290.26 du budget d'investissement 2024, pour la réalisation d'une étude *P+R* relative au site des Portes de Fribourg.

Le cinquième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

6. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse

6.1 Postulat demandant l'étude de la desserte de la route St-Nicolas-de-Flüe jusqu'à l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) de la Villa Beausite à Fribourg par les TP / Postulat betreffend eine Studie zur Anbindung an den öffentlichen Verkehr (ÖV) der Route Saint-Nicolas-de-Flüe bis zum Pflegeheim Villa Beausite in Freiburg (Post Leg 2021-2026 2023 020)

a. Position de l'auteur / Standpunkt des Autors

Pierre-Alain Perritaz. Depuis la modification de la ligne 7 des *TPF*, les bus roulent sur la route de la Fonderie et ne desservent plus la route Saint-Nicolas-de-Flüe et son quartier, qui pourtant a de nombreuses habitations, un home pour personnes âgées (*EMS*) et même une institution pour personnes en situation de handicap. De nombreux courriers et même une pétition ont été déposés auprès des autorités communales de la Ville de Fribourg et de l'*Agglomération*, afin de demander le maintien de la desserte de cette route de Saint-Nicolas-de-Flüe. Actuellement, les bus passent sur la route de la Fonderie, ils desservent mal la route de Saint-Nicolas-de-Flüe étant donné qu'un arrêt se situe avant le pont de la ligne de chemin de fer et l'autre arrêt après ce pont. Ce sont des obstacles assez conséquents pour des personnes âgées et en situation de handicap. De plus, un *plan d'aménagement de détail (PAD)* pour la Villa Beausite est en cours de consultation dans les divers services de l'Etat de Fribourg. Ce *PAD* prévoit un arrêt de bus ou un rebroussement pour des véhicules lourds à cet endroit. Je vous invite à accepter la transmission de ce postulat pour étude, afin qu'un jour (je l'espère), les bus puissent à nouveau desservir ce quartier.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros der Agglomeration (Ratsbüros)

Le Président. Le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention et a décidé que ce postulat est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstands

Eliane Dévaud-Sciboz. Une étude sur la structure générale du réseau et son fonctionnement est en cours. Celle-ci servira de base à la vision future du réseau de *TP*. Le *Comité* propose de prendre note de la demande formulée et de fournir une réponse détaillée parallèlement au retour de la consultation publique du *PA5* dans le courant du deuxième semestre 2024. Dans ce contexte, le *Comité* prévoit favorablement la transmission de ce postulat.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions ?

Dimitri Küttel. Je suis membre du Conseil de Fondation de l'*EMS* de la Villa Beausite. Nous allons donc intervenir à plusieurs reprises auprès de l'*Agglomération*, afin d'établir une ligne de desserte proche de l'établissement pour nos résident-e-s. En effet, l'arrêt le plus proche se trouve à environ 400 m. Il est vrai que la cadence de cette desserte a été améliorée. Malgré cela, le quartier des Cliniques a un désavantage : il est moins perméable que d'autres quartiers, comme celui de Pérolles, à cause de la petite colline qui sépare le quartier de la route de la Fonderie. Je vous invite donc à soutenir ce postulat afin qu'une desserte de proximité soit à nouveau mise en place dans ce quartier à l'avenir.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

45 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche rouge.

1 membre du *Conseil* a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 46

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg 2021-2026_2023_020 demandant l'étude de la desserte de la route St-Nicolas-de-Flüe jusqu'à l'*EMS* de la Villa Beausite à Fribourg par les *TP*.

6.2 Postulat en faveur de navettes accélérées dans l'agglomération fribourgeoise / Postulat für beschleunigte Pendelbusse in der Freiburger Agglomeration (Post Leg2021-2026 2023 021)

a. Position d'un-e des auteur-e-s / Standpunkt eines der Autoren

François Miche. Cette intervention a été signée par Mme Océane Gex ainsi que MM. Gérald Collaud, Jacques Dietrich, Diego Frieden, Dimitri Küttel, Florian Müller, Alexis Overney, Pierre-Alain Perritaz, Dylan Porchet, Léo Sapia, François Yerly-Brault et moi-même.

Sur de nombreux segments urbains, plusieurs lignes se chevauchent et fréquentent les mêmes arrêts de bus à la minute près. Cette concentration dans l'hypercentre semble contre-productive, synonyme d'une noria de véhicules au même moment, allant dans la même direction. Et si par malheur, un incident arrive, l'entier de ce convoi est stoppé net. Par conséquent, lorsque vous vous trouvez à la gare, vous devez attendre un bus pendant 15 minutes au lieu de 7,5 minutes, avant qu'un amas de véhicules n'arrive. Je pense aussi aux bus dans lesquels il n'est pas possible de monter car le perron est trop petit, au stress des chauffeur-e-s pendant leur travail quotidien, qui sont écrasé-e-s par le temps et doivent se méfier des piétons dans l'angle mort du bus. Il serait préférable d'étudier ces phénomènes plus en détail pour les réformer, afin d'améliorer la célérité, la performance et l'attractivité de nos *TP*. En effet, les lignes 2 et 6 ont un tracé et des arrêts communs sur plus de la moitié de leur parcours, soit du Schoenberg aux environs de l'Hôpital fribourgeois du canton de Fribourg (HFR). Il en est de même sur Pérolles avec les lignes 1, 3, 8, 9 et 10.

Nous souhaitons vous demander de rendre ce système plus performant, en enlevant à certaines heures quelques arrêts et revoir les horaires ainsi que leur cadence. Cela pourrait faire gagner beaucoup de temps car un arrêt standard peut prendre de 40 secondes à 2 minutes, entre la phase de ralentissement du bus, la dépose-montée des client-e-s puis le redémarrage de ce dernier. En optimisant les arrêts et cadences, cette mesure permettrait de gagner du temps sans rien enlever à la qualité des dessertes, puisque toutes ces lignes se superposent. Bien entendu, cette mesure serait idéale en dehors des heures

de bouchons. Cette question est récurrente car elle concerne tous nos bus. Je pense notamment à la demande des habitant-e-s du Blé d'Or qui réclament des trajets accélérés.

Avant la présente séance, Grégory Grin m'a indiqué que lorsque je cite les différents quartiers, j'oublie souvent de citer le quartier de Bourguillon, qui est également concerné par la présente intervention. Je m'en excuse.

En bref, je souhaite un renforcement des *TP*. Merci pour votre soutien.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention et a décidé que ce postulat est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstands

Eliane Dévaud-Sciboz. Ce postulat demande l'instauration de navettes accélérées de sorte à améliorer la compétitivité des *TP*. Les auteur-e-s du postulat relèvent que la multiplicité des arrêts est susceptible de prolonger les temps de parcours. Le *Comité* propose de prendre note de la demande formulée dans le même cadre que l'étude précédemment citée et d'y répondre dans les mêmes délais. Dans ce contexte, le *Comité* préavise favorablement la transmission de ce postulat.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons donc au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

45 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche rouge.

1 membre du *Conseil* a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 46

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg2021-2026_2023_021 en faveur de navettes accélérées dans *l'agglomération fribourgeoise*.

6.3 Postulat demandant le rétablissement de la desserte de la route de la Veveyse sur les lignes 5 et 7 / Postulat betreffend die Wiederherstellung der Anbindung der Route de la Veveyse an die Buslinien 5 und 7 (Post Leg2021-2026 2023 022)

a. Position d'un-e des auteur-e-s / Standpunkt eines der Autoren

François Miche. Monsieur le Président, chers membres du *Comité*, chères et chers collègues, chères et chers représentant-e-s de la presse, chers représentants du quartier de Beaumont.

Cette intervention a été signée par Mmes Anne-Elisabeth Cattaneo et Océane Gex ainsi que MM. Gérald Collaud, Jacques Dietrich, Diego Frieden, Dimitri Küttel, Florian Müller, Alexis Overney, Pierre-Alain Perritaz, Léo Sapia, François Yerly-Brault et moi-même.

J'aime les *TP*, mais quand il y a un bug, on applique un patch pour améliorer le logiciel. Les mesures de *l'Agglomération* sont bonnes mais quelques fois, il y a quelques accrocs. Ce postulat est en quelque sorte un patch. Je n'ai jamais vu un tel engagement citoyen visant à améliorer un trajet, tel que celui-ci. Je n'ai jamais rencontré autant de politicien-ne-s qui m'interpellent afin de me parler de *l'Agglomération et des TP dans l'agglomération fribourgeoise*. Nombre d'entre eux en pensent du bien, mais m'ont prié de déposer cette intervention afin que cette situation s'améliore. J'ai donc pris leurs remarques en compte. Je tiens à remercier les représentant-e-s de Beaumont, qui sont engagé-e-s depuis de nombreuses années et encore ce soir. À mes yeux, la priorité est la sécurité des enfants et des seniors. Je pense aussi aux emplois qui ont été perdus. Malgré cela, je me dis qu'il faut être optimiste et penser que de nombreux emplois pourraient être créés grâce à cette mesure.

En effet, ce postulat vise à rétablir la desserte à la Route de la Veveyse, rendant à la fois les trajets plus sûrs dans le quartier, en desservant de façon idéale Beaumont Centre, centre qui regroupe une dizaine de commerces et une vingtaine d'autres entreprises, études, cabinets ainsi que le siège du parti Le Centre cantonal. Par ailleurs, on m'a fait remarquer que souvent je parle des *TP* mais que j'oublie d'encourager la décarbonation. Pour rappel, le *Comité* s'y est engagé pour les années à venir. Merci pour votre soutien.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention et a décidé que ce postulat est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstands

Eliane Dévaud-Sciboz. Ce postulat demande que le réseau de bus urbain desserve à nouveau la route de la Veveyse, avec le rétablissement d'un arrêt des lignes 5 et 7 à la montée. Le *Comité* propose de prendre note de la demande formulée dans le même cadre que l'étude précédemment citée et de répondre dans les mêmes délais. Dans ce contexte, le *Comité* préavise favorablement la transmission de ce postulat.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons donc au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

45 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche rouge.

1 membre du *Conseil* a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 46

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg2021-2026_2023_022 demandant le rétablissement de la desserte de la route de la Veveyse sur les lignes 5 et 7.

Le sixième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

7. Réponses du Comité aux interventions parlementaires / Antworten des Vorstandes zu den parlamentarischen Vorstössen

7.1 Postulat demandant la mise en place d'un pont végétal (écoduc), au-dessus de l'autoroute, qui permettrait le passage de la faune et de la flore et ainsi d'agrandir la zone habitable / Postulat, das die Einrichtung einer bepflanzten Brücke (Ökodukt) über die Autobahn fordert, die den Tieren und Pflanzen den Übergang ermöglicht und so den Lebensraum vergrössert (Post Leg 2021-2026 2023 016)

a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

Éric Mennel. Voici la présentation des principaux éléments qui ont conduit à la réponse du *Comité* à ce postulat. Ses auteurs demandent d'étudier la faisabilité d'un pont végétal au-dessus de l'autoroute, dans le but de limiter l'effet de coupure pour le passage de la faune.

Les bases légales, concernant le rétablissement et la protection des connexions entre les habitats naturels, sont inscrites dans l'article 18 de la *loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451)*. Ces connexions se matérialisent sous la forme de couloirs à faune. En fonction de leur importance, ils sont répartis en trois catégories d'importance : suprarégionale, régionale et locale. Les corridors à faune d'importance suprarégionale intègrent les itinéraires permanents via lesquels les animaux se déplacent sur de grandes distances. Ils sont considérés comme des biotopes d'importance nationale et sont à ce titre prioritairement visés par des mesures de rétablissement et de protection. Les passages à faune, tels que les ponts végétaux ou écoduc, peuvent contribuer à rétablir ces connexions.

La maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un passage à faune sur l'autoroute est en main fédérale. La planification et le financement de ces infrastructures sont de la compétence de l'*Office fédéral des routes (OFROU)*, qui collabore avec l'*Office fédéral de l'environnement (OFEV)*. Depuis 2003, ces deux offices travaillent au rétablissement des corridors à faune d'importance suprarégionale interrompus par le réseau autoroutier selon une planification qu'ils ont définie. Seuls les projets inscrits dans ce programme peuvent bénéficier d'un financement par la Confédération. Dans le canton de Fribourg, un seul couloir à faune d'importance suprarégionale est au bénéfice d'un tel projet d'assainissement. Il se localise dans le secteur de la Joux-des-Ponts sur les communes de Semsales et de la Verrerie, hors du périmètre de l'*agglomération fribourgeoise*.

Les collectivités régionales et locales peuvent planifier et financer un ouvrage visant au rétablissement de corridors à faune d'importance régionale et locale non prévus par l'OFROU et l'OFEV.

Dans ce cas, elles doivent respecter une directive du *Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)*, une directive contraignante pour le réseau suisse des routes nationales et principales. Elle fixe notamment le type d'ouvrage et ses dimensions. Selon le Service cantonal des forêts et de la nature (SFN), les coûts imputables à un projet correspondant à la directive contraignante du *DETEC* sont compris entre 9 et 11 millions de francs. La mise en œuvre d'un écoduc nécessite donc un investissement financier considérable de la part des collectivités régionales et locales, difficilement justifiable en l'absence de corridor à faune d'importance suprarégionale menacé traversant l'autoroute A12.

Les couloirs à faune sont bien préservés au sein de *l'agglomération fribourgeoise*. À l'échelle suisse, la situation des corridors à faune d'importance suprarégionale est la suivante : 16 % des corridors sont interrompus, 56 % sont sensiblement à fortement perturbés et 28 % peuvent être considérés comme intacts. Dans le périmètre de *l'agglomération fribourgeoise*, le seul couloir faunistique d'importance suprarégionale répertorié se situe à l'Est de la commune de Düdingen. Il passe sous l'autoroute A12 et est considéré comme intact.

Le rapport coût-bénéfice est très défavorable pour la création d'un passage à faune à la hauteur du Bois de Moncor. Le secteur n'étant pas identifié comme couloir à faune d'importance suprarégionale, le financement d'un tel ouvrage serait exclusivement à la charge des collectivités régionales et locales. De plus, l'intérêt à sa réalisation peut être qualifié de faible. Il existe déjà un passage à faune d'ordre secondaire sous l'autoroute A12 au lieu-dit « Maison Neuve » à Matran et un passage au niveau de Moncor dirigerait la faune vers le secteur bâti plutôt que vers des habitats naturels.

La planification de *l'Agglomération* intègre une stratégie et des mesures qui visent des objectifs similaires à ceux du postulat. Les objectifs prévus par la stratégie *Nature & Paysage (NP)* prévoient le renforcement de continuums écologiques et la mise en réseau des espaces ouverts. À ce titre, *l'Agglomération* soutient financièrement des mesures, telles que la revitalisation de cours d'eau, la création de biotopes ou encore la mise en réseau d'espaces résiduels.

Par ailleurs, avec l'élaboration du *PA5*, *l'Agglomération* ambitionne de renforcer son action en la matière, en soutenant des mesures efficaces et financièrement abordables.

En conclusion, la nécessité de concilier le développement urbain avec la préservation de la nature est avérée en favorisant notamment la connectivité écologique, qui peut prendre d'autres formes que la réalisation d'un pont végétal sur une autoroute. Les contraintes financières importantes font apparaître le projet proposé comme disproportionné, alors même qu'aucun corridor à faune d'importance suprarégionale ne nécessite d'intervention dans ce secteur selon les analyses effectuées. Par ailleurs, les efforts de *l'Agglomération* en matière de préservation et de renforcement des continuums écologiques sont déjà palpables à travers les différentes stratégies et mesures qui découlent du *Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PDA)*.

Le *Comité* propose donc de renoncer à s'engager dans la mise en place d'un écoduc au-dessus de l'autoroute dans l'espace de *l'agglomération fribourgeoise* dans le but de limiter l'effet de coupure induit par les infrastructures pour le passage de la faune.

Ce postulat est ainsi liquidé.

b. Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors

Simon Jordan. La réponse me satisfait.

Le Président. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.2 Question relative un éventuel service de livraison à domicile au Poya Centre / Anfrage bezüglich eines möglichen Hauslieferdienstes des Poya Centre (Quest Leg2021-2026 2023 015)

a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La question demande à *l'Agglomération* de s'informer quant à l'existence d'un projet du centre commercial Poya Centre en collaboration avec celui d'Agy concernant la mise en place d'un service de livraison à domicile de type CABAMOBIL.

En mai 2019, le *Conseil* a refusé la transmission du postulat Leg2016-2021_2018_015 concernant le développement du service de livraison à domicile CABAMOBIL dans *l'agglomération fribourgeoise*. En effet, ce postulat a été jugé irrecevable, étant donné que ce qu'il demandait n'entraîne pas dans les domaines de compétence de *l'Agglomération* prévus par les *Statuts* (article 3). Des constats avaient été fait quant à la difficulté d'étendre ce genre de service au vu des distances plus importantes lorsqu'on s'intéresse aux centres commerciaux en périphérie. Les constats dressés en 2019 restent pertinents.

Contactés dans le cadre de la réponse à cette intervention, Poya Centre confirme avoir pris contact avec la société CABAMOBIL et avec l'Association transports et environnement (ATE), toutefois aucun projet concret n'est ressorti de cette prise de contact. Aucune réflexion conjointe impliquant le centre commercial d'Agy n'a été effectuée.

La volonté de s'engager dans un tel système de livraison semble, à ce stade, faire défaut chez les principaux intéressés. Le *Comité* n'entend pas s'engager proactivement dans une telle démarche, qui relève avant tout de l'initiative privée, ce d'autant plus que les structures associatives susceptibles de la porter font défaut.

Cette question est ainsi liquidée.

b. Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors

Gérald Collaud. J'ai, bien entendu un sentiment de déception. D'une part, étant donné que les informations transmises par le *Comité* sont incomplètes. Il existe par exemple un autre service de livraison à Fribourg, dont le nom est Dring Dring. D'autre part, je ne suis pas d'accord avec l'idée que *l'Agglomération* ne doit pas prendre d'initiative. Au contraire, de mon point de vue, notre *Agglomération* doit être un moteur, une force de proposition et devrait être proactive. Cela étant dit, je remercie le *Comité* pour son travail.

Le Président. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.3 Question demandant de sensibiliser les fribourgeois-es à la pollution qu'engendrent les mégots / Anfrage zur Sensibilisierung der Freiburger-innen für die Verschmutzung durch Zigarettenkippen (Quest Leg2021-2026 2023 023)

a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

Éric Mennel. Le littering est le fait d'abandonner sur la voie publique des petites quantités de déchets urbains sans utiliser les poubelles ou les postes de collecte prévus à cet effet. Les mégots de cigarette constituent une part importante du littering en Suisse. Le littering a des impacts sur les milieux naturels, sur les finances des communes, qui doivent organiser le ramassage de ces déchets, et sur la qualité de vie de la population.

Des actions de sensibilisation pour lutter contre ce problème de société bien connu sont régulièrement menées sur le territoire de *l'agglomération fribourgeoise*. On peut citer, par exemple, les opérations « Coup de balai » dans plusieurs *communes membres*, les actions « Stop mégots » en ville de Fribourg en 2017 et 2022 ainsi que la campagne d'affichage « Stop littering » réalisée en 2020 au niveau cantonal. Le rôle et les compétences de *l'Agglomération* sont définis dans ses *Statuts*. Ils lui attribuent des tâches d'intérêt régional dans plusieurs domaines, notamment celui de la protection de l'environnement. Ils précisent également que *l'Agglomération* peut se substituer aux *communes membres* dans l'exécution des tâches d'intérêt régional comme la protection de l'environnement. D'un autre côté, la loi cantonale sur la gestion des déchets demande à l'État de Fribourg, en collaboration avec les communes, de participer à la sensibilisation de la population sur la question de la lutte contre les déchets sauvages.

Le *Comité* est d'avis que le littering est un problème principalement d'ordre comportemental et sans composante territoriale à l'échelle régionale. Son traitement à l'échelle régionale présente ainsi un intérêt limité. Bien qu'il existe certains avantages à une sensibilisation à plus large échelle, cette problématique relève davantage de la compétence des communes, car ce sont elles qui gèrent la collecte et l'élimination des déchets et prélèvent une taxe permettant de financer leurs actions.

Le *Comité* tient à relever quelques outils à disposition des communes pour cette thématique récurrente des mégots et, plus généralement, du littering. Le centre de compétences suisse contre le littering (IGSU) propose, sur son site, différents moyens de soutien aux communes. Par exemple les affiches indiquées en figure 1 de la réponse du *Comité* jointe à la convocation. De même, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux met à disposition des plaquettes informatives « Ne polluez pas nos eaux » à placer à proximité des grilles de route, comme mentionné en figure 2 de la réponse du *Comité* jointe à la convocation.

En conclusion, les mégots, en particulier, et le littering, en général, sont des thématiques d'actualité et il est reconnu que la sensibilisation de la population à cet égard est importante. L'échelle communale est cependant la plus appropriée pour mener des actions de sensibilisation dans ces domaines, pas seulement aux arrêts de bus.

L'intérêt de réaliser une campagne de sensibilisation à l'échelle régionale n'étant pas prépondérant, le *Comité* propose de renoncer à mettre en place une action à ce propos.

Cette question est ainsi liquidée.

b. Avis de l'auteure / Standpunkt der Autorin

Océane Gex. Je ne suis bien évidemment pas satisfaite par cette réponse. En effet, le constat est là, mais aucune mesure n'est prise. Cela aurait été une bonne occasion pour l'*Agglomération* de mener une campagne de communication positive. J'espère que les membres du *Comité*, également membres d'un exécutif communal, mèneront une réflexion dans leur commune, afin d'intervenir face à cette problématique.

Le Président. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce septième point de l'*ordre du jour* est donc absout.

8. Divers / Verschiedenes

Le Président. Nous passons au chapitre Divers. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Dimitri Küttel. J'ai des questions concernant le soutien par l'*Agglomération* aux entreprises pour l'élaboration d'un plan de mobilité ainsi que le soutien supplémentaire octroyé aux entreprises participantes à l'offre *JobAbo*. Cette offre permet à leurs employé-e-s d'acquérir des abonnements de zones Frimobil à un tarif préférentiel.

À titre personnel, je remercie l'*Agglomération* pour cette incitation aux entreprises à orienter leurs employé-e-s vers les modes de déplacements multimodaux et plus durables. Je l'encourage à continuer dans cette optique proactive.

Cependant, j'ai été interpellé, aujourd'hui, par le directeur d'un *EMS* de près de 130 employé-e-s, dont la demande de soutien pour l'offre *JobAbo*, à laquelle l'*EMS* participe, a été refusée par l'*Agglomération*.

Ce qui est compréhensible à la lecture de la directive concernant l'octroi de soutien en matière de plan de mobilité d'entreprise et de *JobAbo*. En effet, la directive stipule que seules les entreprises avec un but commercial employant au minimum dix employé-e-s peuvent prétendre à ce soutien.

Cependant, il est regrettable que cet établissement privé, prenant des mesures proactives en faveur d'une mobilité plus durable de ses 130 employé-e-s, ne puisse prétendre à cette subvention de l'*Agglomération* au motif qu'il ne souhaite pas faire de profit avec le bien-être de nos aînés.

Ainsi mes questions sont :

1. Pourquoi est-ce que le soutien est réservé uniquement aux entreprises à but commercial qui proposent l'offre *JobAbo* à leurs employé-e-s, mais pas à celles qui n'ont pas un but commercial, comme des associations, fondations ou encore institutions ?

2. Est-ce que le *Comité* pourrait envisager de réviser la directive afin de soutenir également les acteurs non commerciaux qui prennent des mesures proactives pour encourager leurs employé-e-s à opter pour des modes de déplacement multimodaux et plus respectueux de l'environnement que le *TIM* ?

Je remercie d'avance le *Comité* pour ses réponses.

Pierre-Olivier Nobs. Le *Comité* répondra de manière circonstanciée lors de la prochaine séance du *Conseil*.

Gérald Collaud. Vous vous en souvenez peut-être, je m'étais plaint quelques séances auparavant du manque d'information concernant les différentes réalisations des *communes membres* subventionnées par l'*Agglomération*. Je tiens ici à remercier le *Comité* et les employé-e-s de l'*Agglomération* pour la création du site web des projets d'agglomération, mettant enfin à disposition la liste de l'ensemble de ces réalisations, qui sont ainsi visibles.

Christoph Allenspach. Nous déposons ce soir une motion demandant des adaptations du réseau de *TP* de l'*agglomération fribourgeoise* pour le *PDA* et le *PA5*. Elle concerne également l'extension du périmètre de l'*agglomération fribourgeoise* avec de nouvelles communes.

J'ai des remarques concernant la communication du *Comité* au *Conseil*. Absent du *Conseil* pendant presque trois ans, j'ai tout de même suivi les informations relatives à l'*Agglomération* et lu sur le site web de l'*Agglomération* les documents publics, tels que les procès-verbaux des séances du *Conseil*. J'ai trouvé peu d'informations sur les questions importantes relatives à l'*Agglomération* et son avenir. Les ordres du jour ne sont jamais très étoffés. Aujourd'hui, on a eu que des miettes. Ce soir, on transmet trois postulats, ce qui est très bien. En revanche, le *Comité* ne nous soumet qu'un seul message et répond à un postulat et deux questions, ce qui n'est vraiment pas suffisant. D'ailleurs, le contenu des communications des Présidents du *Conseil* et du *Comité* sont insuffisantes et sibyllines.

J'aimerais savoir comment cela se passe maintenant pour le *PA5*, car on n'en a jamais vraiment discuté. Pourquoi le *PA5* a été mis en marche ? Comment cela se passe ? Quid des conventions avec les

communes membres qui devraient participer ? Est-ce qu'elles ont déjà été faites ? Dans le cas contraire, quand est-ce qu'elles seront signées ? Le *Conseil* n'a pas reçu d'information à ce sujet.

S'agissant des mesures du Projet d'agglomération de deuxième génération de *l'Agglomération* (PA2), du PA3 et du PA4, où en est *l'Agglomération* ? Je vous remercie également pour le site web qui montre les mesures déjà réalisées. Pourrait-on être informé lors de chaque séance du *Conseil* sur l'état de la centaine de mesures pas encore réalisées ? Ce n'est tout de même pas beaucoup.

Quant à l'institution qui reprendra les tâches de *l'Agglomération*, on ne sait presque rien. Bien que ce soit le devoir de Mme la Préfète, il faudrait que le *Comité* communique davantage à ce sujet. Le Président de la *CF* en a déjà parlé précédemment. Où allons-nous ? Comment la transition se passe ? Qu'en est-il de la collaboration entre *l'Agglomération* et la préfecture ?

Quand le *Comité* répondra-t-il aux motions et au postulat de la législature précédente encore ouverts ? C'est une obligation ! Le *Comité* doit avancer ces points.

Le Président. Nous accusons réception de cette motion.

René Schneuwly. Nous avons pris note des diverses remarques de M. Allenspach et n'entrerons pas en matière sur ces points ce soir. Je tiens à souligner que de nombreuses informations sont visibles et publiques. Le *Comité* informe régulièrement le *Conseil*, respectivement la population. Je comprends vos interrogations. Nous allons examiner la possibilité de mettre à disposition, lors de la prochaine séance du *Conseil*, un document répondant à certains points soulevés par M. Allenspach. Je vous assure que la collaboration entre *l'Agglomération* et la préfecture de la Sarine est très bonne, tant dans le cadre de l'élaboration du PA5 que dans celui de la reprise des tâches de *l'Agglomération* par une nouvelle institution. Les travaux y relatifs avancent de manière satisfaisante. Nous vous donnerons donc davantage de précisions lors de la prochaine séance du *Conseil*.

Océane Gex. Comme annoncé par M. Grangier, les membres de la *CF* déposeront une motion, qui va presque dans le même sens que celle de M. Allenspach. Cette motion demande au *Comité* de se prononcer officiellement sur l'orientation stratégique des projets d'aménagement de *l'Agglomération* en attendant la reprise de ses tâches par une nouvelle entité régionale.

Bruno Marmier. M. Allenspach semble reprocher au *Comité* de ne pas présenter suffisamment de messages au *Conseil*. Selon lui, il n'y avait que « des miettes » ce soir. Je tiens à rappeler que *l'Agglomération* finance les projets qui ont été préparés par les *communes membres*. Si *l'Agglomération* ne reçoit pas de demandes de subventionnement, elle ne peut pas les présenter au *Conseil*.

Florian Müller. J'aimerais vous annoncer que Christoph Allenspach, Gérald Collaud, Denise Cardoso de Matos-Berger, François Miche, Léo Sapia et moi-même déposons un postulat demandant l'élaboration d'un concept pour la promotion de places (végétalisées) et de lieux de rencontre avec une approche participative.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je clos la présente séance à 21 h. Je vous souhaite un bon retour et une belle fin de soirée (applaudissements). Pour votre information, la prochaine séance du *Conseil* aura lieu le 23 mai 2024 à la salle St-Léonard à Fribourg.

Le Président du *Conseil* / Der Präsident des Rates



Bernard Chassot

Le Secrétaire général / Der Generalsekretär



Félicien Frossard